

Les sanctions à l'exportation

En application de la réglementation européenne et des résolutions du conseil de sécurité des Nations-Unies, certains pays font l'objet de sanctions économiques et financières. Avant d'entreprendre toute démarche à l'exportation, il est donc recommandé de consulter la page dédiée aux sanctions de la Direction Générale du Trésor : <http://www.tresor.bercy.gouv.fr/sanctions/sanctions.php>

Toute information complémentaire peut être obtenue :

sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr